Calendrier

Saisie des vœux Internet pour l'académie de Montpellier:

du lundi 25 mars au lundi 8 avril (17h)

Attention : saisie des vœux sur SIAM via I-PROF



Date limite d'envoi des dossiers médicaux (annexe 5) : 28 mars (un peu de souplesse est laissée dans la date, n'hésitez pas à envoyer un dossier même incomplet à cette date et à finaliser quelques jours après)

Date limite d'envoi des fiches de candidature :

- sur poste ULIS ou ERSH (annexe 10): 8 avril au plus tard
- sur poste à recrutement particulier REP ou REP+ (annexe 7) : 8 avril au plus tard

Affectation sur SPEA : candidature en ligne (CV sur I-prof à compléter + lettre de motivation en ligne avant la saisie des vœux)

Arrivée dans les établissements des confirmations de demande : à partir du 9 avril Envoi au rectorat des formulaires de confirmation par les chefs d'étb : 15 avril (24 avril pour la zone B)

Pour les **zones A et B** des vacances, si votre établissement est fermé à la date de réception des formulaires, le rectorat de votre académie en possède un exemplaire, n'hésitez pas à les contacter.

Consultation du projet de barèmes sur SIAM : à partir du 6 mai midi

Demande d'annulation ou de modifications de vœux : jusqu'au 5 mai

Demande de correction de barème : jusqu'au 17 mai (minuit)

Demande tardive de mutations : jusqu'au 5 mai

TZR actuellement en poste dans l'académie

- Vœux sur la ZR : sur SIAM du 25 mars au 8 avril (17h)
- Changement de rattachement : demande à formuler avant le 31 mai (voir annexe 12)

Calendrier prévisionnel des commissions

Commission bonifications au titre du handicap : 10 mai (prévisionnel)

Groupe de travail « postes SPEA » : 16 mai

Commissions de vérification des vœux et barèmes : certifiés/agrégés : 20 et 21 mai,

CPE: **22 mai**, Psy – EN: **23 mai**

Demande de correction sur les barèmes rectifiés en commission jusqu'au **25 mai** (minuit)

Commissions d'affectation : - CPE : 18 juin - certifiés/agrégés : 21 juin - Psy-EN : 24 juin

Groupe de travail « révision d'affectation » : CPE et Psy-EN : 2 juillet - certifiés/agrégés : 28 juin

Groupe de travail « phase d'ajustement » pour les TZR : Psy-EN : 5 juillet - certifiés/agrégés : 9 et 10 juillet

CPE: 11 juillet